



Office Burundais des Recettes

« Je suis fier de contribuer à la construction du Burundi »

RAPPORT ANNUEL 2015

S e p t e m b r e 2 0 1 6 .

Table des Matières

<u>ENGAGEMENT DE L'OFFICE BURUNDAIS DES RECETTES</u>	5
<u>MISSION</u>	5
<u>VISION</u>	5
<u>VALEURS FONDAMENTALES</u>	5
<u>L'ENGAGEMENT A LA PERFORMANCE</u>	5
<u>OBJECTIFS STRATEGIQUES</u>	5
<u>A PROPOS DU RAPPORT ANNUEL</u>	Error! Bookmark not defined.
<u>ABBREVIATIONS</u>	4
<u>MESSAGE DU COMMISSAIRE GENERAL DE L'OBR</u>	7
<u>PREMIERE PARTIE : RAPPORT D'ACTIVITES</u>	Error! Bookmark not defined.
<u>1. ANALYSE DE LA PERFORMANCE DES RECETTES</u>	9
<u>1.1. Recettes collectées en 2015.</u>	9
<u>1.1.1. Analyse de la performance par grande catégorie des recettes</u>	11
<u>1.1.2. Répartition des recettes entre les taxes internes et douanières, et entre les recettes fiscales et non fiscales</u>	12
<u>1.2. Le coût de collecte des recettes</u>	13
<u>1.3. Contribution de l'OBR aux dépenses intérieures</u>	15
<u>1.4. Analyse du taux de prélèvement des recettes</u>	15
<u>1.5. Les exonérations accordées</u>	16
<u>2. REFORMES ENTREPRISES</u>	18
<u>2.1. Les Opérateurs Economiques Agréés</u>	18
<u>2.2. Le Guichet Unique Electronique</u>	19
<u>2.3. Territoire Douanier Unique</u>	19
<u>2.4. La mise en œuvre du Régime de la Garantie Régionale de Transit des Douanes du COMESA (RCTG)</u>	19
<u>2.5. Opérationnalisation du PFAU de Kobero/Kabanga</u>	19
<u>2.6. Le Système automatisé de gestion des douanes ASYCUDA WORLD</u>	20
<u>2.7. Le Suivi en transit des Cargos</u>	21
<u>2.8. Le fonctionnement du Centre d'Appels (phase pilote)</u>	21
<u>3. Gestion du personnel et renforcement des capacités</u>	22
<u>4. Education et sensibilisation des contribuables</u>	24
<u>5. Collaboration avec les partenaires</u>	26
<u>5.1. Centre de Rencontres et d'Etudes des Dirigeants des Administrations Fiscales(CREDAF)</u>	26
<u>5.2. Forum sur l'Administration Fiscale Africaine (ATAF)</u>	26
<u>5.3. Collaboration avec les autres administrations fiscales sœurs de la CAE</u>	27
<u>5.4. Collaboration entre l'OBR et les médias</u>	28

<u>5.5. Partenariat entre l'administration douanière et le secteur privé</u>	29
<u>5.6. Participation aux cas sociaux</u>	29
<u>6. Défis</u>	30
<u>7. Perspectives</u>	30

ABBREVIATIONS

CEA	Communauté de l'Afrique de l'Est
CFCIB	Chambre Fédérale pour le Commerce et l'Industrie au Burundi
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
DGC	Direction des Grands Contribuables
DMC	Direction des Moyens Contribuables
FBU	Franc Burundais
FMI	Fonds Monétaire International
IRE	Impôts sur les Revenus Emplois
OBR	Office Burundais des Recettes
PFAU	Poste Frontière à Arrêt Unique
RH	Ressources Humaines
SIGTAS	Système Intégré de Gestion des Taxes
SYDONIA	Système Douanier Automatisé
TMEA	TradeMark East Africa
TVA	Taxe sur Valeur Ajoutée

ENGAGEMENT DE L'OFFICE BURUNDAIS DES RECETTES

MISSION

Maximisation du civisme fiscal par un service de qualité.

VISION

Une administration fiscale moderne, efficiente, orientée vers le client contribuant au développement du Burundi et à son intégration dans l'économie régionale et mondiale.

VALEURS FONDAMENTALES

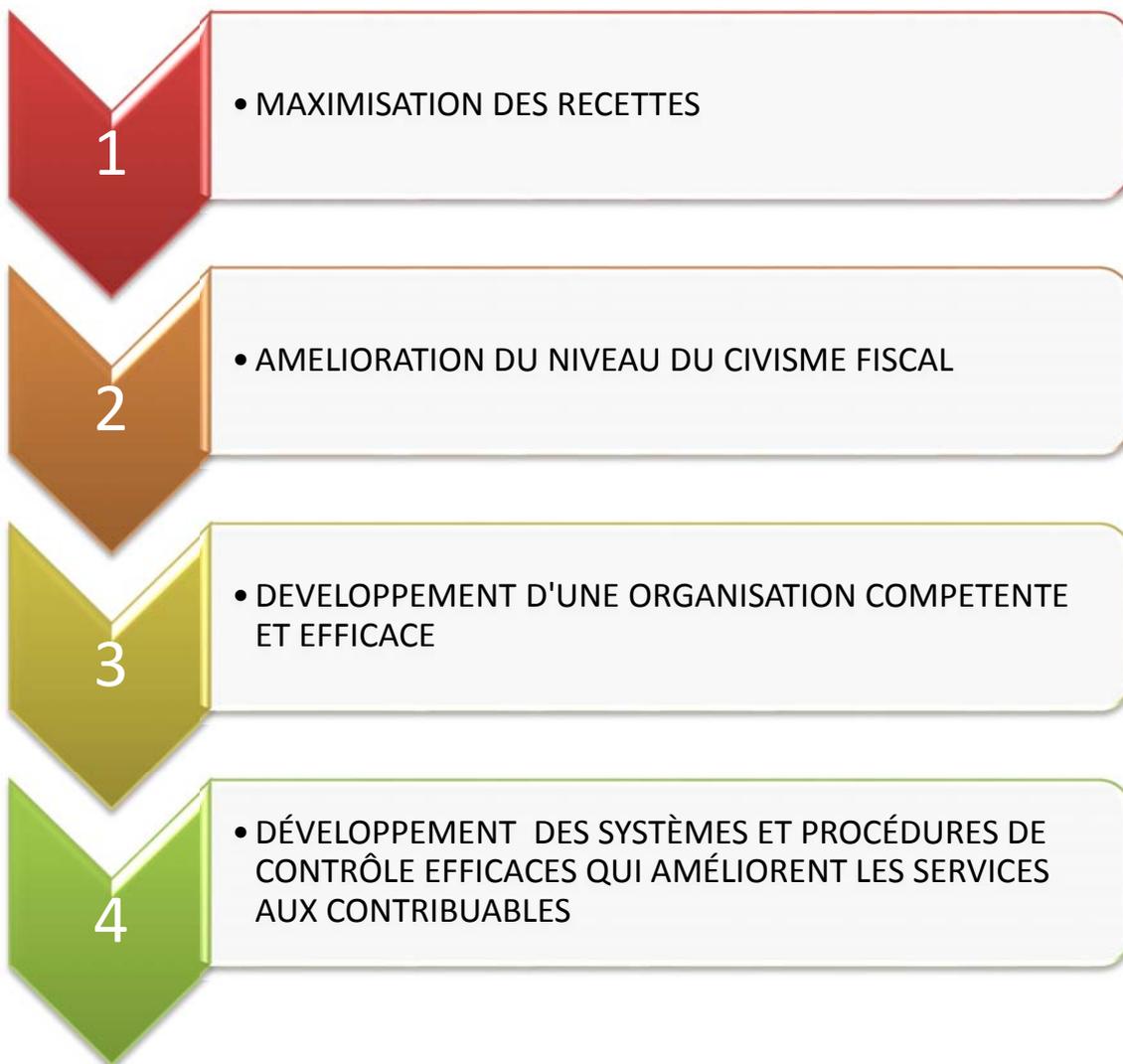
- Intégrité avec la Tolérance Zéro à la corruption
- Professionnalisme
- Responsabilité
- Innovation
- Motivation
- Collaboration
- Courtoisie
- Transparence

L'ENGAGEMENT A LA PERFORMANCE

Nous nous engageons à l'accomplissement de notre mission en adoptant un cadre transparent basé sur la performance qui nous servira de base.

- Nous fixerons des indicateurs de performance clairs, réalistes, réalisables et quantifiables, ce qui nous permettra d'évaluer les progrès réalisés ;
- Nous planifierons en nous focalisant sur l'alignement de nos réformes avec la mission et la vision ainsi que l'optimisation de nos ressources allouées à ces réformes
- Nous évaluerons rigoureusement de façon transparente les performances atteintes par rapport aux objectifs fixés.

OBJECTIFS STRATEGIQUES 2013-2017



MESSAGE DU COMMISSAIRE GENERAL DE L'OBR



Léonard SENTORE, Commissaire Général

C'est avec un grand plaisir et honneur que je vous présente le Rapport Annuel 2015 de l'Office Burundais des Recettes. Celui-ci résume les grandes réalisations ainsi que les perspectives d'avenir pour l'exercice 2016, tout en mentionnant les défis que nous avons rencontrés pendant l'année qui vient de s'écouler.

Comme vous le savez, l'année 2015 fut une année marquée par une situation politico-sécuritaire difficile qui a occasionné un ralentissement de l'activité économique au Burundi. Malgré ce contexte, l'OBR a atteint des résultats satisfaisants.

Au cours de l'an 2015, l'OBR a collecté 590,7 milliards de FBU contre 655,7 milliards de FBU perçus en 2014, ce qui révèle une diminution de 65 milliards de FBU, soit 9,9%. En comparaison avec les prévisions de 720,8 milliards de FBU, il y a un écart de 130,1 milliards de FBU, soit une performance de 81, 19%

La comparaison de ces résultats atteints avec les prévisions montre une faible performance de la collecte des recettes mais compte tenu des conditions politico-sécuritaires dans lesquelles a opéré l'OBR, nous pensons que l'OBR n'aura ménagé aucun effort pour honorer sa noble mission pour le bien de notre Patrie.

Ces résultats n'auraient pas atteints sans les différentes réformes entreprises par l'OBR, le renforcement des capacités du personnel, l'éducation et la sensibilisation des contribuables ainsi que la bonne collaboration de l'OBR avec ses partenaires tant nationaux qu'internationaux.

En 2015, l'OBR a organisé des formations sur le tas à son personnel, soit sur place, soit à l'étranger et à distance. Quatre cent soixante-trois (463) employés ont suivi une formation sur place, 88 employés à distance et 4 autres à l'étranger.

Les contribuables sont au cœur de la collecte des recettes et nécessitent une attention particulière. Ainsi, des réunions et des ateliers d'éducation et de sensibilisations ont été organisés à leur intention.

En tant qu'organisation professionnelle, l'OBR est orienté vers l'amélioration du climat des affaires et concentre beaucoup d'efforts pour offrir des services de qualité aux contribuables. Une série de réformes ont donc déjà été entreprises avec succès. Nous citerons notamment la mise en place du programme des Opérateurs Economiques Agréés et du Territoire Douanier Unique.

De plus, l'OBR a misé sur la numérisation de la Douane par l'introduction du Programme ASYCUDA World pour automatiser les opérations de dédouanement. Celui-ci accélère le dédouanement de marchandises tout en combattant la fraude et contrebande et fournit rapidement des informations complètes et détaillées aux décideurs douaniers.

Toutes ces initiatives ont été facilitées par l'application stricte de la Tolérance Zéro à la Corruption, prônée par Son Excellence le Président de la République, Monsieur Pierre NKURUNZIZA. En s'inspirant de cette politique de lutte contre la corruption, l'OBR a d'ailleurs mis en place une stratégie triennale (2015-2017) de lutte contre la corruption dont sa mise en œuvre est en cours.

Enfin, j'adresse mes remerciements au Conseil d'Administration, à la Direction et à tout le personnel pour leur contribution et leur engagement indéfectibles pour l'atteinte de ce niveau de performance.

LE COMMISSAIRE GENERAL

LEONARD SENTORE

CHAPITRE I : ANALYSE DE LA PERFORMANCE DES RECETTES

L'OBR collecte les recettes pour le compte de l'Etat. Cette première section se concentre sur l'analyse du niveau de performance de la collecte des recettes.

1.1. Recettes collectées en 2015.

L'OBR a collecté, pour l'année 2015 **590,7 milliards** de FBU contre **655,7 milliards** de FBU perçus en 2014, ce qui révèle une diminution de **65 milliards de FBU, soit 9,9%**.

En comparant avec les prévisions de 720,8 milliards de FBU, il y a un écart de **130,1 milliards de FBU**, soit un écart de **18%**, ce qui conduit à une sous performance de **81,19%**.

Les détails transparaissent dans les tableaux (1 et 2) et graphique 1 suivants :

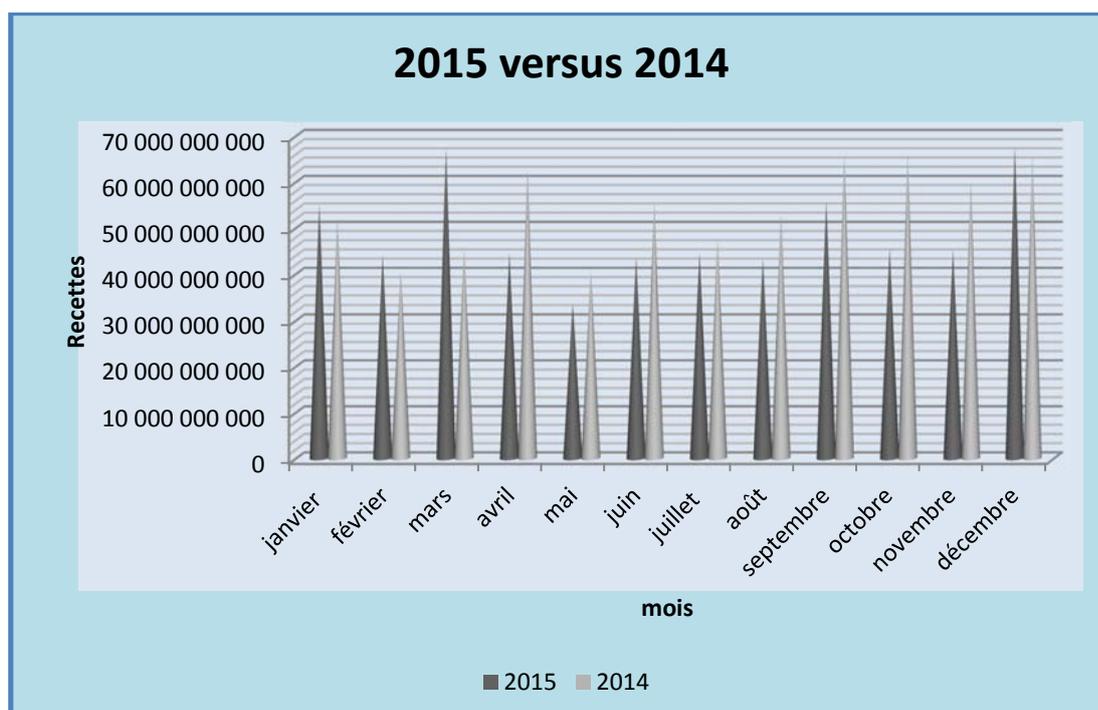
Tableau 1 : La collecte des recettes de 2015 par rapport à celle de 2014

Type de recettes	Recettes collectées 2015	Recettes collectées 2014	Variation
a. Les produits fiscaux	544 792 024 463	571 944 898 568	-4,75%
Recettes internes	319 655 028 507	343 863 791 539	-7,04%
Recettes douanières	225 136 995 956	228 081 107 029	-1,29%
b. Produits non fiscaux	45 871 695 135	83 732 588 014	-45,22%
Recettes Internes	31 989 286 081	71 034 130 389	-54,97%
Recettes douanières	13 882 409 054	12 698 457 625	+9,32%
Total des recettes	590 663 719 598	655 677 486 581	-9,92%

Tableau 2 : Le niveau de performance de la collecte des recettes de 2015

Type de recettes	Recettes collectées 2015	Prévisions 2015	Performance
a. Les produits fiscaux	544 792 024 463	658 953 040 528	82,66%
Recettes internes	319 655 028 507	410 294 934 252	77,91%
Recettes douanières	225 136 995 956	248 658 106 276	90,54%
b. Produits non fiscaux	45 871 695 135	61 905 128 272	74,10%
Recettes Internes	31 989 286 081	52 112 472 330	61,39%
Recettes douanières	13 882 409 054	9 792 655 942	141,76%
Total des recettes	590 663 719 598	720 858 168 800	81,94%

Graphique 1 : Comparaison des recettes de 2015 avec celles de 2014



1.1.1. Analyse de la performance par grande catégorie des recettes

Ce point permet de faire une comparaison des recettes de 2015 par grandes catégories de recettes vis-à-vis des prévisions.

Tableau 3 : Performance des grandes catégories des recettes

	Prévisions 2015	Réalisations 2015	Performance en %
Recettes totales (a+b)	720 858 168 800	590 663 719 598	81,94%
a. Produits fiscaux	658 953 040 528	544 792 024 463	82,68%
a.1. Taxes internes	410 294 934 252	319 655 028 507	77,91%
Impôt sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital	159 785 674 857	132 037 180 301	82,63%
Impôt sur le revenu payé par les personnes physiques	63 630 271 492	57 631 195 882	90,57%
Impôt sur le revenu, Acompte, prélèvement forfaitaire, taxes forfaitaires et autres	5 894 816 502	4 340 805 259	73,64%
Impôt sur le revenu des employés	57 735 454 990	53 290 390 623	92,30%
Impôt sur le revenu payé par les sociétés	95 241 881 160	59 684 717 833	62,67%
Impôt sur le revenu non ventilable	913 522 205	442 364 734	48,42%
Impôt sur les biens et services	250 509 259 395	187 617 848 206	74,89%
Impôts généraux sur les biens et services	100 275 917 238	68 107 313 041	67,92%
TVA intérieure	100 275 917 238	68 107 313 041	67,92%
Droits d'accises	142 831 267 597	112 763 344 392	78,95%
Taxes sur l'utilisation de biens ou l'exercice d'activités	5 904 706 152	4 193 892 483	71,03%
Autres impôts enrôlés sur les biens et services	1 497 368 409	2 553 298 290	170,52%
a.2. Recettes douanières	248 658 106 276	225 136 995 956	90,54%
Impôts généraux	163 680 922 511	145 905 522 692	89,14%
TVA à l'importation	163 680 922 511	135 538 534 954	82,81%
Droits d'accises	25 105 663 243	27 741 476 957	110,50%
Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	59 871 520 521	51 489 996 307	86,00%
b. Produits non fiscaux	61 905 128 272	45 871 695 135	74,10%
b.1. Recettes internes	52 112 472 330	31 989 286 081	61,39%
b.2. Recettes douanières	9 792 655 942	13 882 409 054	141,76%

Au cours de 2015, l'OBR n'a pas atteint l'objectif à cause de la situation politico-sécuritaire instable qui prévaut au Burundi depuis fin Avril.

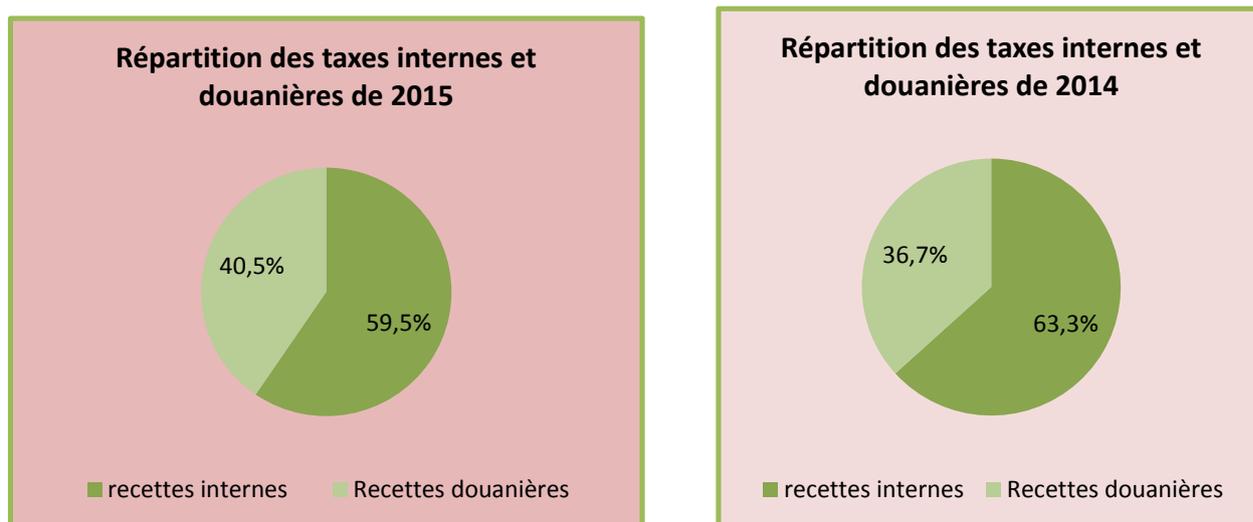
La faible performance des recettes totales de 2015 (81,94%) est due en grande partie à la sous performance des taxes fiscales internes (77,91%) et des produits non fiscaux (74,10%), surtout des produits non fiscaux internes (61,39%). La diminution de l'activité économique a entraîné la diminution de l'impôt sur le revenu payé par les sociétés (62,67%) et la TVA intérieure (67,92%). A cause de la crise, certaines entreprises ont suspendu leurs activités, d'autres ont vu leur chiffre d'affaires se réduire et d'autres encore ont repris avec timidité avec l'évolution de la sécurité.

La sous performance de la collecte des recettes douanières est dû successivement par la sous performance de la TVA à l'importation (82,81%) et l'impôt sur le commerce extérieur (86%). Cependant, les droits d'accises ont connu une performance et ceci grâce à une surperformance des droits d'accise sur le carburant (388,68%). Au cours de 2015, l'Etat Burundais n'a pas beaucoup subventionné le prix du carburant à la pompe grâce à la diminution du prix du carburant au niveau mondial.

La mobilisation des recettes est la clé importante dans la croissance économique, le développement et la transformation de l'économie. Ainsi, la contribution des recettes internes ou douanières dans les recettes totales fournit une mesure de suivi de la croissance de la mobilisation des recettes. Elle guide l'administration fiscale sur des mesures à prendre dans le sens de l'amélioration de la collecte des recettes.

1.1.2. Répartition des recettes entre les taxes internes et douanières, et entre les recettes fiscales et non fiscales

Graphique 2 : Répartition entre recettes internes et douanières

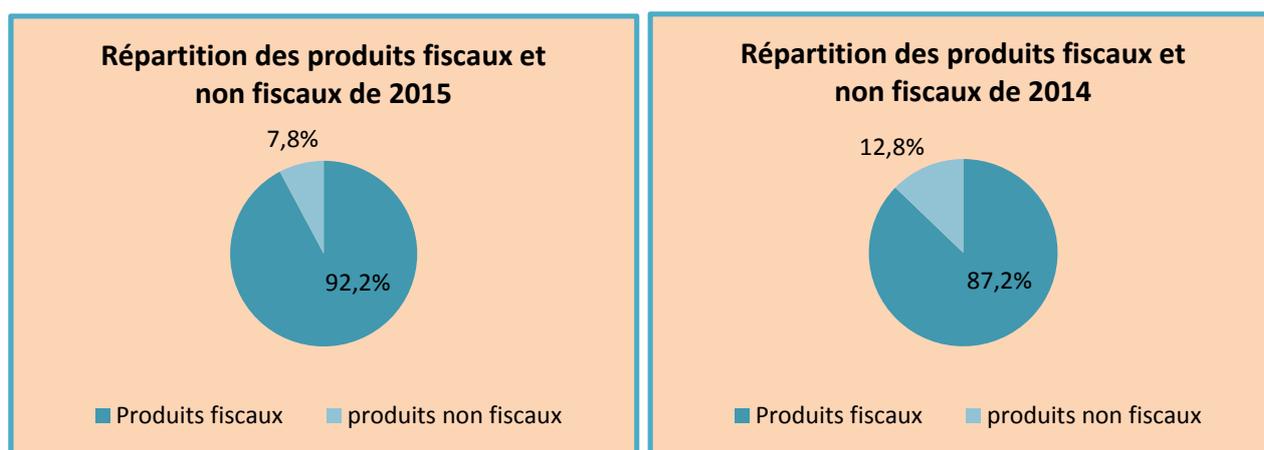


Ces graphiques montrent que la contribution des recettes internes est supérieure à 50% des recettes totales, ce qui montre un effort concentré sur les taxes internes que sur les taxes douanières. Cependant en 2015, la contribution des recettes internes (59,5%) aux recettes totales a diminué par rapport à la contribution de 2014 (63,3%). Cette diminution

est provoquée par la crise politico-sécuritaire que connaît le pays et qui a occasionné une diminution de l'activité économique mais également par le faible taux de recouvrement comme indiqué dans les rapports de performance en annexe.

Par rapport à 2014, les contributions des recettes douanières ont augmenté passant de 36,7% à 40,5%. Cette augmentation est due en grande partie à la performance des droits d'accises sur le carburant (388,68%) ; l'Etat a accordé une subvention minimale au prix du carburant à la pompe au cours de 2015.

Graphique 3 : Répartition entre produits fiscaux et non-fiscaux

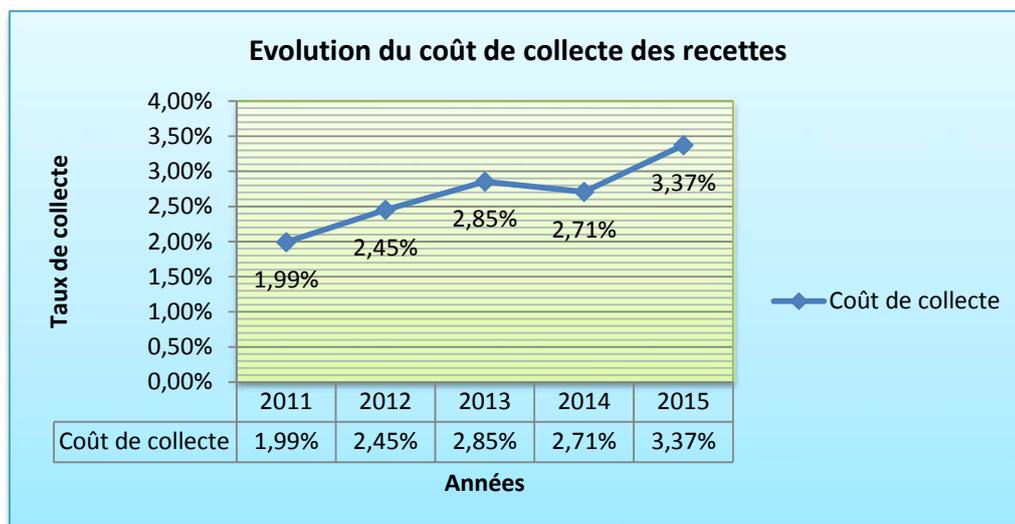


Les produits fiscaux continuent de prendre une grande part dans les recettes totales (92,2%). En 2015, la contribution des produits non fiscaux dans les recettes totales a diminué par rapport à 2014. Les paiements occasionnels en 2014 de deux licences des télécommunications ont occasionné une augmentation des recettes qui proviennent des produits non fiscaux.

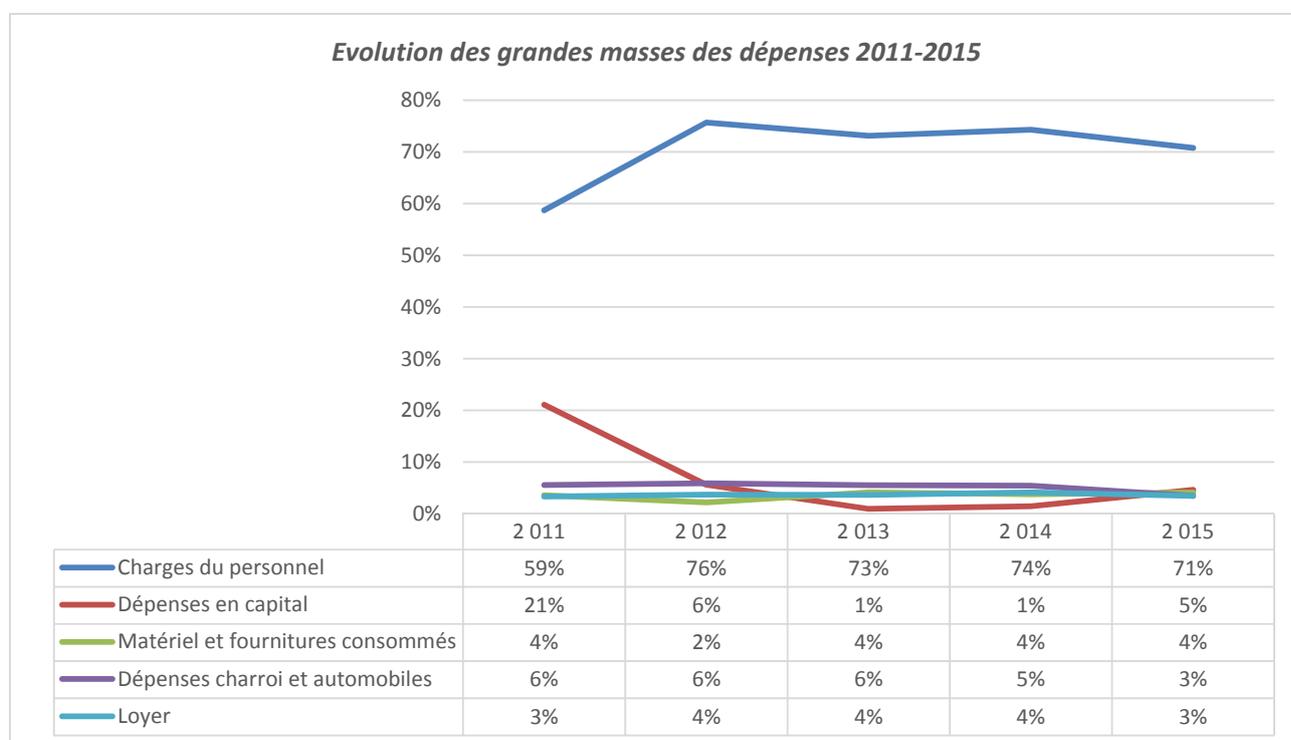
1.2. Le coût de collecte des recettes

La collecte des recettes figurent au cœur de la mission de l'OBR en matière de réduction de la pauvreté et de politique de développement. L'OBR collecte les recettes pour le compte de l'Etat afin que ce dernier puisse supporter ses charges. Mais la collecte des recettes a un coût. Le coût de collecte des recettes est un indicateur important de l'efficacité dans la collecte des recettes. Depuis 2011, le coût de collecte des recettes oscille entre 2% et 3% des recettes totales. Le graphique suivant donne un aperçu.

Graphique 4 : Taux du coût de collecte des recettes



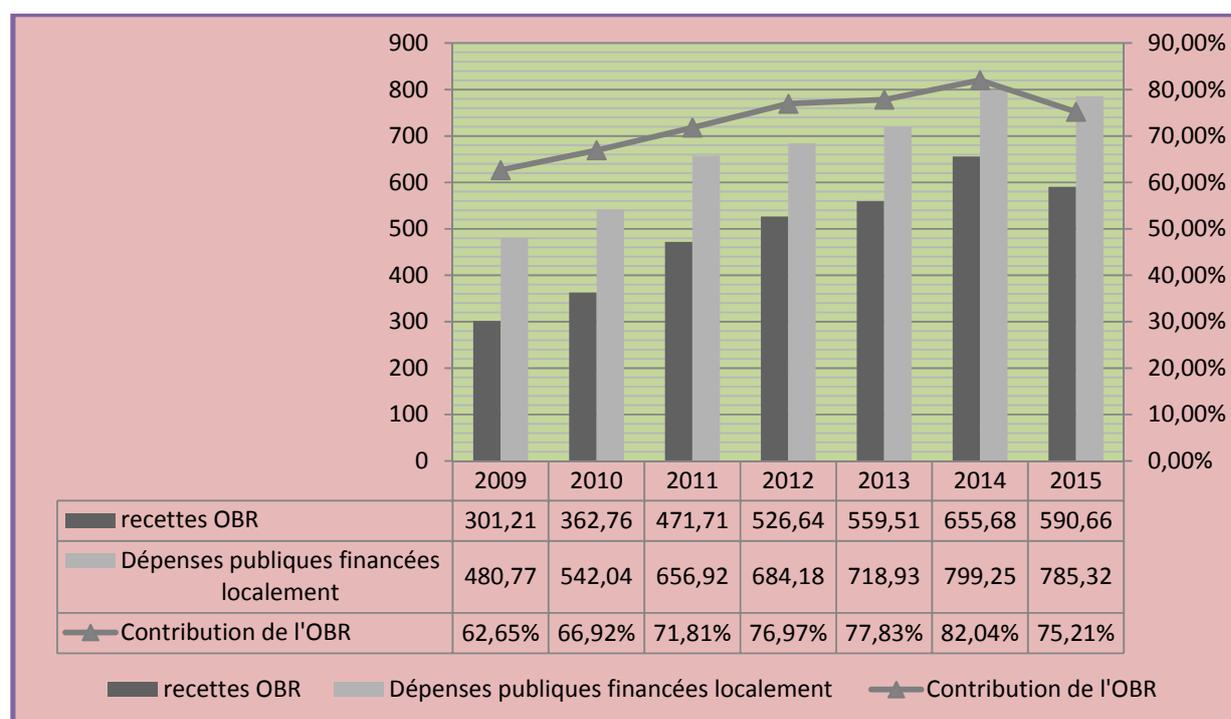
Les dépenses liées à la collecte sont en grande partie orientées dans la rémunération du personnel qui touche chaque année plus de 70% du budget engagé chaque année sauf en 2011 où les salaires ont consommé seulement 59% du budget. Les dépenses en capitales sont allées en diminuant de 2011 à 2015. Les dépenses en charroi se sont stabilisées à 6% et ont diminué en 2014 et 2015. Les dépenses en matériel et fournitures consommées ont seulement chuté à 2% en 2012 et ont remonté à 4% en 2013, 2014 et 2015. Le loyer oscille entre 3% et 4%.



1.3. Contribution de l'OBR aux dépenses intérieures

Les recettes collectées par l'OBR contribuent à la construction des infrastructures nécessaires à la croissance économique et elles contribuent aussi à la stabilité macroéconomique.

Graphique 5 : Contribution de l'OBR aux dépenses intérieures



Malgré une situation politico-sécuritaire instable, l'OBR a contribué à la stabilité macroéconomique du Burundi, notamment par sa part contributive aux dépenses publiques financées localement. Elle est en effet passée de 62.65% en 2009 à 75.21 % en 2015. La différence est financée par l'endettement intérieur sous forme des avances faites à l'Etat par la BRB, par les Banques Commerciales et les Institutions Non Financières sous forme de bons et obligations de trésor émis par le Trésor Public et enfin par l'endettement extérieur.

1.4. Analyse du taux de prélèvement des recettes

Les recettes en pourcentage du PIB est un indicateur économique important car il reflète la part de la production d'un pays qui est perçue par le gouvernement sous forme des impôts (le PIB est considéré comme la base d'imposition). Souvent, les bases d'imposition sont liées à l'activité économique, et une augmentation de l'activité économique se traduit généralement par une augmentation d'impôts (et vice versa).

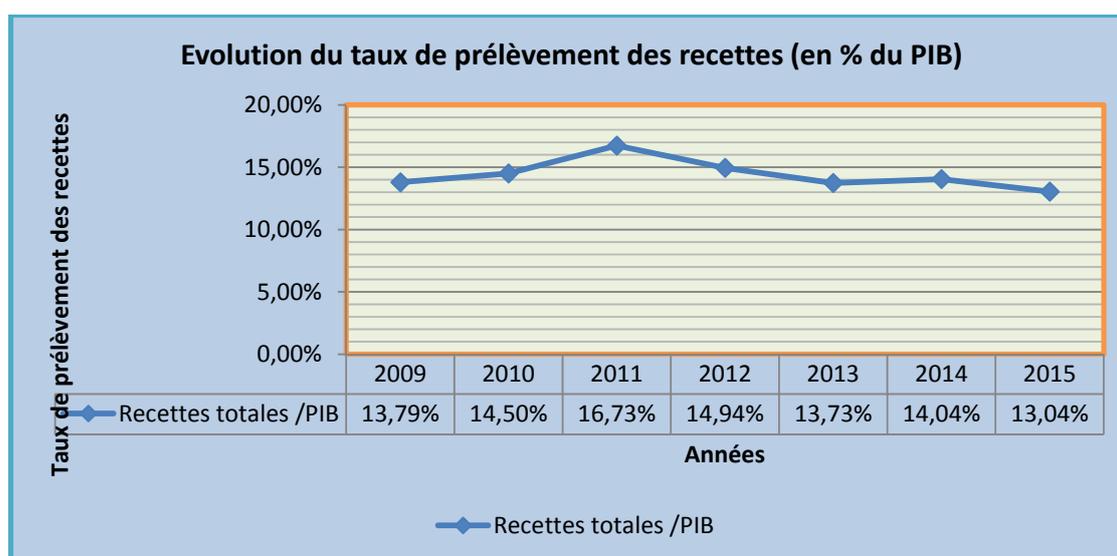
Ce taux est de 40% pour les pays à revenu élevé (selon FMI), il est de 25% pour les pays à revenu intermédiaire et il est d'environ 18% pour les pays à faible revenu (il est de 13% pour le Burundi).

Tableau 4 : Ratio des recettes totales /PIB

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
PIB en Mds de FBU	2184,18	2501,05	2819,53	3524,37	4074,29	4668,91	4528,20
Recettes totales en Mds de FBU	301,21	362,76	471,71	526,64	559,51	655,68	590,66
Recettes totales /PIB	13,79%	14,50%	16,73%	14,94%	13,73%	14,04%	13,04%

Au cours de 2015, la portion des recettes collectées équivaut à 13,04% par rapport au potentiel des recettes existantes. Ce niveau a été atteint grâce aux efforts fournis par l'OBR malgré la situation politico-sécuritaire que connaît le pays depuis fin Avril 2015. Les résultats montrent que l'OBR doit fournir encore d'efforts car la portion des recettes collectées est en dessous de 18%.

Graphique 6 : Evolution du taux de prélèvement des recettes



1.5. Les exonérations accordées

Les exonérations douanières accordées en 2015 sont de **123,21 milliards de FBU**. Cependant, il sied de souligner que celles-ci le sont en suivant des règles claires avec des bases légales bien précises.

Tableau 5 : Les exonérations de 2015 comparées à celles de 2014

Rubrique	2015	2014
Exonérations	123,21	113,93
PIB	4 528,20	4 668,91
Recettes totales	590, 66	655,68
Exonérations /PIB	2,72%	2,44%
Exonérations/Recettes totales	20,86%	17,38%

6. Autres Indicateurs

✓ Effectifs par catégorie des contribuables immatriculés durant l'année 2015

Catégories	Nombre
Commerce général & autres/pers phys.	2 089
Transport rémunéré	1 799
Dédouanement véhicules et motos	1 318
Dédouanement effets personnels	46
Autres (transfert, usage administratif)	2 775
Sociétés (Mixtes & Privées)	1 467
Associations, ONG, Projets	127
Coopératives	135
Administration personnalisée de l'Etat	5
Administrations Publiques	16
Ambassade	5
Total	9 782

✓ Statistiques annuelles des recettes enregistrées par le Service Recouvrement de la Direction des Grands Contribuables (DGC)

N°	AXES OU DOMAINES	LIBELLES OU ACTIONS	QUANTITES	CONTENU MONETAIRE (BIF)
1	Traitement des Factures	Retenus des 4% et arriérés (TVA, IR, IRE,...)	2 094	1 677 030 680
2	Traitement des Attestations Fiscales		834	664 483 570
3	Mises à jour du CCF	Quittances saisies	1 256	77 278 685 965
		Notes d'Impositions enrôlées	767	86 491 504 059

4	Régularisation CCF	Avis de régularisation:	débit	215	21 274 770 253
			crédit	0	92 437 947 197
5	Dégrèvement	Dégrèvements faits		1	337 680 860
6	Acomptes	Quittances déjà reçues		331	27 842 323 570
7	Recouvrement ciblé				
7.a	Lettre de Rappel	Envoi de lettres de rappel		142	170 225 689
7.b	ATD	Envoi des ATD		16	54 623 602
8	Conventions de paiement				
8.a	Honorées	Conventions honorées		87	1 131 553 848
8.b	Non honorées			35	233 828 220
9	Main levée	Main- levée envoyée		8	
TOTAL (1+2+8.a)					3 473 068 098

Statistiques annuelles des recettes enregistrées par le Service Recouvrement de la DMC

LIBELLES	MONTANTS ANNUELS EN BIF
0.Recettes recouvrées sur factures	3 702 174 093
1.Recettes recouvrées sur attestations fiscales	703 064 389
2.Recettes recouvrées sur conventions de paiement	2 680 080 779
3.Recettes recouvrées sur lettres de rappel	97 562 991
4.Recettes recouvrées sur ATD	26 289 175
5.Autres	2 672 539
TOTAL ANNUEL DES RECOUVREMENTS	7 211 843 966

CHAPITRE II : REFORMES ENTREPRISES

Dans le souci de la facilitation des services aux contribuables et par conséquent la maximisation de la collecte des recettes, l'OBR a entrepris une série de réformes :

2.1. Les Opérateurs Economiques Agréés

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme des Opérateurs Economiques Agréés, les facilités, les critères de sélection et le processus d'accréditation des Opérateurs Economiques Agréés ont été révisés et ont été approuvés par le Comité de pilotage en fin d'année 2015 à Arusha. Au cours de 2015, trois Opérateurs Economiques Agréés ont eu l'agrément.

2.2. Le Guichet Unique Electronique

Le Guichet Unique Electronique est une plate-forme informatique qui fait usage des Technologies d'Information et de Communication (TIC) pour le partage d'information et des documents entre les parties prenantes dans la chaîne de dédouanement des marchandises. Le Guichet Unique Electronique va mettre fin aux mouvements de va-et-vient physiques des contribuables, donc il va permettre la réduction du coût en termes de temps et des dépenses.

Les agences gouvernementales et non gouvernementales qui interviennent dans le processus des importations et des exportations ont été identifiées.

2.3. Territoire Douanier Unique

La mise en œuvre du TDU a continué son cours normal. Les problèmes d'interfaçage entre ASYCUDA et d'autres systèmes des administrations sœurs ont été résolus (entre ASYCUDA et TRANCIS ; entre ASYCUDA et SIMBA , etc). L'extension de la liste des produits à être déclarés dans le cadre du Territoire Douanier Unique a été faite.

Toujours dans le même objectif de la mise en oeuvre du TDU, l'OBR a opéré le déploiement de ses employés dans les Ports de Dar es Salaam et de Mombasa malgré la situation sécuritaire instable que connaît le pays.

Pour renforcer la mise en œuvre de du Territoire Douanier Unique de la Communauté Est Africaine, la mise en œuvre d'un **Régime de la Garantie Régionale de Transit sous Douanes du COMESA (RCTG)** est en cours de préparation. Il permettra également l'extension des marchandises à déclarer dans le cadre du TDU en ce qui concerne les régimes suspensifs comme le régime d'entrepôt sous douane, du transit de l'importation temporaire ainsi que des marchandises destinées au Burundi qui bénéficient des exonérations.

2.4. La mise en œuvre du Régime de la Garantie Régionale de Transit des Douanes du COMESA (RCTG)

La mise en œuvre de ce régime vise la mise en application du Protocole sur le régime de la Garantie Régionale de Transit des Douanes du COMESA auquel le Burundi est partie prenante.

Sa mise en œuvre permettra le renforcement de la mise en œuvre du TDU de la CEA. Un plan d'action a été élaboré et convenu entre les parties prenantes. La préparation de la mise en œuvre du Régime de la Garantie Régionale de Transit des Douanes du COMESA (RCTG) est à un niveau satisfaisant.

2.5. Opérationnalisation du PFAU de Kobero/Kabanga

Après la pose de la première pierre, en novembre 2014, par son Excellence Monsieur le Président de la République du Burundi dans le cadre de la construction du Poste Frontière à Arrêt Unique, la réception provisoire des travaux de construction du nouveau poste Frontière à Arrêt Unique a eu lieu.



Réception technique provisoire des constructions qui abriteront le PFAU de Kobero

Avantages

Le poste frontalier à arrêt unique présente bien des avantages :

- Coût réduit pour les transactions
- Commerce international simplifié
- Renforcement des agences des postes douaniers
- Transparence de gestion et de redevabilité

2.6. Le Système automatisé de gestion des douanes ASYCUDA WORLD

Toutes les déclarations doivent passer par ce système pour signifier que ce dernier est l'élément moteur de toutes les transactions douanières. Il permet la facilitation du commerce à travers le renforcement des capacités opérationnelles des administrations douanières et l'implémentation d'un système informatique moderne et fiable qui leur permet de remplir leurs missions fiscales et de contrôle.

Ce système est le produit du CNUCED mais il a été adapté suivant le contexte du Burundi. Ainsi, une solution technique permettant le suivi des dossiers de transit de sorte à bloquer automatiquement les opérations de transit (Le compte de Garantie de Transit) pour une agence concernée par des T1 accusant un retard de 7 jours, avec un envoi de message d'alerte sous forme de rapport aux utilisateurs concernés a été mise en place.

Le projet d'intégration de la Garantie Régionale de Transit, RCTG, (pour les déclarations normales de transit : modèle IM8 et EX8) est en phase finale de test.

Le processus d'automatisation de la gestion des entrepôts sous douanes privés dans le cadre du Territoire Douanier Unique et de l'utilisation de la Garantie Régionale de

Transit (pour les marchandises à destination d'entrepôts) est en phase finale de test, avec un nouveau modèle de déclaration qui sera nommé « SW7 » qui résume l'expression : Single Customs Territory Warehouse.

Le projet d'intégration de rapports sur les impayés et les recettes dans le module Statistiques du système ASYCUDA World, dans un format permettant aux utilisateurs concernés de faire le suivi journalier des questions qui les intéressent, est aussi en sa phase finale de test.

2.7. Le Suivi en transit des Cargos

L'OBR a instauré un système de suivi électronique des transits pour réduire le temps passé en cours de route et éviter la fraude. De ce fait des scanners ont été installés, un au port de Bujumbura, un autre scanner mobile se trouve à Kanyaru-Haut pour lutter contre la fraude et le commerce des produits illicites et/ou prohibés.

Pour s'enquérir du fonctionnement du suivi électronique des transits, lors de sa visite à l'OBR, le 2ème Vice-président de la République, Monsieur Joseph BUTORE, accompagné du Ministre des Finances, du Budget et de la Privatisation et de la Ministre ayant le Commerce dans ses attributions, a suivi attentivement les explications sur l'opérationnalisation du suivi électronique des transits.



Un technicien de Cotecna explique le mode de fonctionnement du suivi électronique.

2.8. Le fonctionnement du Centre d'Appels (phase pilote)

Dans le but de faciliter les contribuables en leur fournissant des informations voulues en temps réel, le Centre d'Appels opère tous les jours ouvrables, de 8h à 15h30 et il est accessible pour tous les opérateurs de télécommunication mobiles et fixes du Burundi sur le numéro gratuit 500.

Une base de données, capitalisant les questions les plus fréquentes des appels a été mise en place. Les réponses peuvent émaner du personnel du centre d'appels, du chef d'équipe ou du chef de service ou d'autres personnes les mieux indiquées.



Le staff du centre d'appel en explique le fonctionnement

3. Gestion du personnel et renforcement des capacités

L'OBR a pour mission première de maximiser la collecte des recettes. Il est donc impératif que la transformation de cette aspiration en résultats tangibles soit confiée à un personnel qualifié et compétent.

L'année 2015 est le début de la mise en œuvre de la politique des performances basée sur les objectifs SMART. Tous les gestionnaires (78) ont été évalués sur base de leurs réalisations. Au cours de cette même année, avant d'étendre cette politique à l'ensemble du personnel, 506 employés non managers ont suivi une formation dans la fixation des objectifs SMART pour qu'ils soient évalués sur base des résultats en phase pilote en 2016.

En effet, le savoir, le savoir-faire et les qualifications du personnel sont au centre de la performance de chaque organisation. C'est la raison pour laquelle, l'OBR élabore chaque année le programme de formations sur le tas de son personnel dans le but d'améliorer leur compétence. En 2015, sur 659 employés (les veilleurs, les chauffeurs et les plantons exclus), l'OBR a formé 463 employés, soit 70,3% sur place ; 88 employés ont suivi une formation à distance et 4 autres ont suivi une formation à l'étranger.



Formations des agents de l'OBR et les Déclarants à l'aide de l'appui de JICA

L'OBR est déterminé à lutter contre la fraude et la corruption.

La corruption et la fraude fiscale sont des fléaux qui contribuent à la diminution de la performance de la collecte des recettes. L'Office Burundais des Recettes a mis en place une stratégie de lutte contre la corruption pour faire face à ce défi.

Conscient de l'importance de la lutte contre la corruption pour une meilleure performance dans la collecte des recettes et inspiré par la politique du Gouvernement de tolérance zéro à la corruption, l'Office Burundais des Recettes a élaboré une stratégie de lutte contre la corruption.

L'élaboration de cette stratégie s'est basée sur les résultats d'une commission ad hoc qui était chargée d'identifier les zones à risques de corruption à l'OBR et ceux des participants d'une retraite qui a eu lieu à Nyanza-Lac, qui ont déterminé les axes stratégiques à développer.



Photo des membres de la commission ad hoc chargée de l'élaboration de la stratégie de lutte contre la corruption

Cette stratégie vient pour renforcer les différentes dispositions du code de conduite de l'OBR. Au cours de 2015, en se référant au code de conduite de l'OBR, la Direction de l'Audit Interne a traité et clôturé 28 cas disciplinaires. Onze employés ont été licenciés dont 7 employés impliqués dans les cas de corruption, de vols et de malversation et 4 autres ont été licenciés pour cause de désertion.

4. Education et sensibilisation des contribuables

Pour la réussite de sa mission, l'OBR devra continuer à développer une communication non seulement avec son personnel, mais aussi avec le public externe. Pour adhérer et participer à la réalisation des objectifs de l'OBR, les contribuables doivent préalablement être bien informés et sensibilisés pour qu'ils comprennent que l'acte de payer l'impôt est un geste et un noble devoir patriotique. Les contribuables doivent avoir de l'OBR un cadre approprié pour donner leurs doléances.

Durant l'année 2015, l'OBR a organisé une série de campagnes d'éducation et de sensibilisation des contribuables, des réunions et des ateliers d'échange sur les lois et procédures fiscales et des réunions pour recueillir leurs doléances et pour y apporter des réponses appropriées dans les limites des compétences d'une administration fiscale.



CG-CFCIB: Le Commissaire Général de l'OBR rencontre les représentants des contribuables réunis au sein de la CFCIB

En plus des rencontres avec les contribuables, l'OBR dispose d'autres outils de sensibilisation notamment les dépliants qui sont produits et mis à la disposition des contribuables.



Les écoles et les universités sont les berceaux de la formation des futurs cadres. C'est dans cet esprit, que l'administration fiscale doit travailler avec ces institutions, afin de sensibiliser les jeunes écoliers et étudiants sur le bien-fondé de l'impôt et le respect de ses obligations fiscales.

Ainsi, l'Office Burundais des Recettes a organisé un atelier de sensibilisation sur le civisme fiscal à l'intention des élèves de dix établissements secondaires de la mairie de Bujumbura : Lycée du Lac Tanganyika, Lycée Ngagara, Lycée SOS, Lycée Vugizo, Lycée du St Esprit, Lycée Nyakabiga, Ecole Indépendante, Lycée Notre Dame de Rohero, Petit séminaire et Ecole internationale. 60 élèves et 10 encadreurs ont participé à cet événement.



Le Directeur de la Communication et Services aux Contribuables s'adresse aux participants

5. Collaboration avec les partenaires

En 2015, l'OBR a entretenu de bonnes relations avec ses partenaires tant nationaux qu'internationaux.

5.1. Centre de Rencontres et d'Etudes des Dirigeants des Administrations Fiscales(CREDAF)

Chaque année, le CREDAF organise des rencontres et diffuse une documentation sur les systèmes fiscaux des différents pays. Ainsi, en 2015, s'est tenue à Bujumbura un séminaire organisé en collaboration avec le (CREDAF) et l'Office Burundais des Recettes(OBR) pour échanges d'expériences entre les responsables des Administrations fiscales des pays membres du CREDAF (24 pays d'Afrique, 2 pays d'Amérique, 2 pays d'Europe et 2 pays d'Asie).



Photo de famille des représentants des pays participant au Groupe de Travail

5.2. Forum sur l'Administration Fiscale Africaine (ATAF)

Le Commissaire Général de l'OBR, Dr Domitien NDIHOKUBWAYO a conduit une délégation à Lomé au Togo, pour participer à la 10^{ème} réunion du Conseil du **Forum sur l'Administration Fiscale Africaine** et à la 2^{ème} Conférence Internationale de ce même Forum sur la Fiscalité en Afrique.

A la clôture de cette 10^{ème} réunion, il a été recommandé au Secrétariat Exécutif d'axer les programmes de recherche sur les besoins effectifs de développement des administrations fiscales et de veiller à la conduite de ces programmes par des experts bien avisés des réalités de ces mêmes administrations.

Au cours de cette 2^{ème} conférence, les participants ont focalisé leur attention sur le thème de la Conformité fiscale en général, et particulièrement, sur la lutte contre la fuite des capitaux et les flux financiers illicites (FFI) liés à la fraude fiscale et douanière.



Photo de famille

5.3. Collaboration avec les autres administrations fiscales sœurs de la CAE

Un Comité technique constitué par les membres des Administrations fiscales de la Communauté Est Africaine (OBR, KRA, TRA, RRA et URA) a été constitué.

Des réunions s'organisent souvent pour échanges d'expériences entre ces Administrations fiscales et il est à noter que les recommandations issues de cette réunion sont soumises aux Commissaires Généraux de la CAE pour approbation et puis suit la mise en œuvre.

En 2015, L'Office Burundais des Recettes a accueilli la réunion des sous-comités techniques ainsi que la 71^{ème} réunion du Comité Technique regroupant les administrations fiscales de la Communauté de l'Afrique de l'Est, CAE (EARATC).



Photo de groupe des participants à la réunion du Comité Technique des Administrations fiscales des Etats de la CEA

5.4. Collaboration entre l'OBR et les médias

Les journalistes servent de tampon entre la population et les contribuables. Pour cela, il convient de les former sur les biens fondés des impôts, les motiver de sorte qu'ils traitent très souvent les matières fiscales dans leurs développements journalistiques. C'est dans ce cadre que l'OBR a dispensé des formations aux journalistes des différents médias.

Une cinquantaine de journalistes en provenance des médias publics et privés ont eu des certificats de participation après avoir suivi une série d'ateliers de renforcement des capacités sur les thématiques relatives aux lois fiscales et douanières, les procédures douanières, la TVA, les enquêtes pour la lutte contre la fraude et la corruption et sur les programmes douaniers de facilitation du commerce au Burundi.

Les journalistes formés se sont engagés à se constituer en un groupe qu'ils ont dénommé « Pool de journalistes amis du fisc ». Ils ont déjà choisi un comité et une coordinatrice du pool, qui a demandé « le soutien de ses confrères dans ses nouvelles responsabilités et le don de soi de chacun des journalistes formés pour mettre les acquis de la formation au service de la promotion du civisme fiscal par un travail professionnel ».



Photo de famille après les cérémonies de clôture de la formation

5.5. Partenariat entre l'administration douanière et le secteur privé

En vue d'améliorer ce partenariat, un Comité paritaire a été mis en place. Ce Comité paritaire est composé des membres de l'administration des douanes et des agences en douanes et transitaires et a comme objet de mettre en place un cadre de collaboration pour échanger sur des questions relatives aux activités quotidiennes des parties en vue de trouver des solutions consensuelles appropriées.

5.6. Participation aux activités sociales

L'Office Burundais des Recettes, en plus de sa mission de collecter les recettes pour le compte de l'Etat, participe dans des cas sociaux. Ainsi, l'enveloppe qui a été donnée aux femmes travaillant dans cette institution par la Direction de l'OBR pour célébrer la journée internationale des femmes a été cédée à une jeune fillette de 3 ans qui venait de passer plus de 6 mois au Centre Hospitalo-Universitaire de Kamenge (CHUK). Cette enveloppe lui a servi de ticket d'avion pour la France où elle est allée recevoir un traitement spécial.



A l'occasion de la journée internationale de la femme, les femmes de l'OBR s'associent à une famille ayant un enfant gravement malade et lui donnent une enveloppe de 3 millions pour aller se faire soigner à l'étranger

6. Défis

- La situation politico-sécuritaire a eu un impact négatif sur la collecte des recettes;
- L'expansion de l'OBR est encore limitée par le manque d'un système informatisé pour les taxes internes. Ce manque empêche l'OBR d'identifier les retards de paiement en temps réel, et de proposer de meilleurs services aux contribuables conformes à leurs obligations fiscales ;
- L'OBR doit encore doubler ses efforts pour lutter contre la fraude et la corruption;
- Les réformes du cadre fiscal entamées depuis 2013 ne sont pas encore complètes. L'OBR en collaboration avec le Ministère des Finances, du Budget et de la Privatisation, continue de promouvoir et construire un cadre fiscal qui permette de collecter les recettes nécessaires tout en garantissant l'équité à tous les contribuables et un minimum de fuites fiscales ;
- L'OBR a un personnel insuffisant. Le recrutement de nouveaux employés va continuer.
- La transformation de cette mission en résultats tangibles doit être confiée à un personnel plus qualifié et compétent. L'OBR va continuer à renforcer les capacités de son personnel.

7. Perspectives

Le Gouvernement a donné à l'OBR un objectif de collecter les recettes équivalant à 678,7 milliards de FBU pour l'exercice 2016.

Pour pouvoir atteindre cet objectif, l'OBR s'engage à :

- Améliorer les relations avec le secteur privé. En effet, l'OBR va réactiver le groupe de travail conjoint entre le CFCIB et l'OBR mis en place depuis novembre 2013 ;

- Améliorer la collaboration avec les partenaires tant nationaux qu'internationaux ;
- Améliorer et multiplier les réformes visant la facilitation du commerce ;
- Multiplier les campagnes d'éducation et de sensibilisation des contribuables ;
- Réduire le secteur informel.

L'OBR, en collaboration avec le Ministère des Finances, du Budget et de la Privatisation, continuera à travailler sans relâche pour améliorer la collecte des recettes.